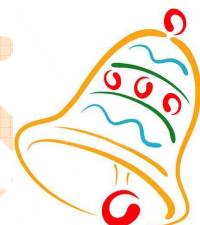


Elles ponctuent les instants de l'Histoire, nos heures, nos joies et nos peines, mais que savons-nous d'elles ?

La cloche est l'un des plus vieux instruments sonores que nous connaissons : elle est née probablement, quant à son principe, à l'époque où l'homme sut, par le feu, durcir l'argile et constituer ainsi un vase qui se révélera "sonore" en le percutant. Les premières cloches métalliques remontent à l'âge du bronze. On trouve des traces d'utilisation des cloches en Asie, il y a 4 000 ans. Il nous est rapporté qu'un empereur chinois fit fondre, vers l'an 2260 av. J.-C., douze cloches. Il en existe aussi des modèles très anciens et imposants, au Japon notamment.

Les Romains les appelaient "tintinabula" et les Grecs "kaudaumès". On en trouve dans toutes les civilisations et toutes les religions (sauf en Islam). C'est un instrument universel dont la longue portée acoustique est utilisée pour communiquer au loin, soit vis-à-vis des hommes, soit vis-à-vis des dieux.



Il faut attendre le III^e siècle de notre ère chrétienne pour qu'elles apparaissent comme symbole de rassemblement. Ce n'est qu'en l'an 400 qu'elles porteront le nom de "nota" ou "campana". Les cloches ont été utilisées dans les églises chrétiennes depuis le VII^e siècle. Leur usage religieux prend son réel essor en 1095 au concile de Clermont où le pape Urbain II institue la sonnerie de l'angélus. Mais ce ne fut qu'à partir du XIII^e siècle que les progrès en matière de conception et de technologie de la fonderie permirent la création de spécimens de grande taille, associés généralement aux cathédrales. Ces cloches furent créées en faisant couler du bronze, le seul alliage produisant des couleurs harmonieuses, dans un moule en briques couvert de cire.

Au fil des siècles, les cloches deviendront omniprésentes dans la vie de l'homme. Aujourd'hui, en France, il ne reste que quatre fonderies qui perpétuent leur fabrication.

Les cloches rythment la vie quotidienne tant profane (indication des heures et des moments de l'emploi du temps) que sacrée : angélus, messe, vêpres, mariage, enterrement...

Les cloches des églises pouvaient autrefois être utilisées comme système d'alerte d'un danger avec le tocsin ou d'une mort avec le glas.

En général, les églises possédaient trois cloches. Les habitants donnaient du métal, de l'argent et de l'étain et tous les paroissiens participaient ainsi à la fabrication de la cloche. Pour les grandes fêtes on mettait les trois cloches. Pendant la messe, il fallait demander à des paroissiens d'aider à sonner deux coups car il fallait être souvent deux pour la grosse.

Les cloches publiques sont souvent installées dans le haut d'une tour élevée permettant une diffusion plus lointaine du son. Lorsque celle-ci est sur une église, on l'appelle clocher, et beffroi lorsque c'est pour loger des cloches municipales.

Dans certaines régions, comme en Lozère, certains clochers qui servaient à guider les voyageurs ou les habitants par temps de neige, sont nommés les "clochers de tourmente".

La sonnerie faite de plusieurs cloches combinées s'appelle un carillon.



Les catholiques racontent volontiers à leurs enfants que les cloches rapportent les œufs de Pâques lors de leur retour de Rome après la Semaine sainte. Cette tradition s'explique par le fait que pour marquer le deuil du Christ, on s'abstient de sonner les cloches le Vendredi et Samedi Saint. Des crécelles sont alors utilisées dans les communautés religieuses. Ce n'est qu'au Gloria de la Messe de la Vigile Pascale que les cloches résonnent à nouveau. L'attachement aux cloches comme élément identitaire de l'esprit de clocher au sens premier, s'est manifesté lors des mouvements d'opposition aux réquisitions de cloche pendant la période révolutionnaire et sous l'empire.

Pendant la période révolutionnaire, la loi du 22 avril 1792 prescrivit la transformation des cloches d'église en pièces de monnaie et celle du 23 février 1793 autorisait les communes à faire convertir en canons une partie de leurs cloches pour défendre la jeune République contre ses ennemis à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Des arrêtés du comité de Salut public établirent des fonderies de canons pour la fonte des cloches dans différentes grandes villes de France, mais on dut se rendre compte de la résistance des habitants comme des inconvénients à enlever tout mode collectif de communication sonore, puisqu'à partir de juillet 1793, une série de textes, tout en confirmant la réquisition des cloches, précisèrent que "*chaque commune a la faculté de conserver une cloche qui serve de timbre à son horloge*" (cloche civique).

Finalement, la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) - promulgation des organiques du Concordat - autorise officiellement les sonneries de cloches : dorénavant, celles-ci doivent être réglées par l'évêque en concertation avec le préfet. En dehors de celles fixées, aucune sonnerie ne pourra avoir lieu sans autorisation de la police locale.

Le 16 frimaire an deux de la République (6 décembre 1793), une délibération du Conseil de Tostat prend acte de la descente de la cloche en conformité de la loi du 23 juillet et 30 octobre 1793. Le 17 frimaire an deux de la République, délibération pour la descente et la remise de la dite cloche.

Les comptes de la commune de l'année 1848 font état de l'achat d'une cloche pour un prix de 538fr 20.

Ces deux événements laissent supposer que l'église de Tostat possédait deux cloches dont l'une a été réquisitionnée à la Révolution, l'autre étant conservée en tant que "cloche civique". La cloche manquante aurait par la suite été remplacée en 1848.

Ursulin Dencausse, fondeur de cloches à Soues, mentionne les cloches de Tostat comme faisant partie de ses réalisations dans son traité, daté de 1868, "Cloches à disque et à tige-bélière mobile" (cf document ci-après, source Gallica).

Un compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 1901 rapporte le contrat passé avec Pierre Dencausse, pour la refonte de deux cloches fêlées :

"Le conseil municipal de Tostat a traité de gré à gré avec Pierre Dencausse fondeur de cloches à Soues.

Art 1- Le sieur Pierre Dencausse s'engage à refondre deux cloches fêlées du poids environ 500 kgr à raison de 1 franc le kgr, déchet de matière par la fusion à ses frais.

Art 2- Les nouvelles cloches seront d'environ de 540 kgr, la matière à employer soit l'augmentation et le déchet sera composée de 4/5 de cuivre rouge sur 1/5 d'étain Banca (sic) brillant à raison de 3fr40 le kgr.

Art 3- Le sieur Dencausse garantit le son, la bonne harmonie, la beauté du moulage, et la richesse des décors, la casse et fêlure pendant cinq ans du jour de la livraison.

Art 4- L'échantillon de matière des vieilles cloches ainsi que des nouvelles seront pris par Monsieur le Maire pour en faire faire l'analyse s'il le désire, mais aux frais de la commune.

Art 5- Les vieilles cloches ainsi que les nouvelles seront pesées au pesage public ou un certificat de chacune en sera délivré pour constater la régularité du poids.

Art 6- Les battants neufs seront proportionnés à 3kgr500 par 9 kilog du poids des cloches à raison de 2fr le kgr et le fondeur prendra en échange les vieux à raison de 0fr50 le kgr et fournira les courroies à raison de 6fr l'une, les inscriptions à graver sur les nouvelles cloches seront gratuites. Le sieur Dencausse s'engage à assister à la descente des vieilles cloches et à la mise en place des nouvelles. La commune fournira les ouvriers nécessaires.

Art 7- La commune s'engage à payer au sieur Dencausse le montant de ce qui lui sera dû après la réception des cloches, les frais de timbres et d'enregistrement restent à la charge de la commune.

Art 8- *Le transport des vieilles cloches de Tostat à Soues et de Soues à Tostat sera au frais de la commune."*

Lors de l'inauguration d'une cloche d'église, l'usage veut qu'une cérémonie religieuse lui soit consacrée, appelée baptême, bénédiction ou consécration, durant laquelle un nom est attribué à la cloche. La tradition considère en effet la cloche comme une personne, et lui affecte un parrain et une marraine. Tostat ne déroge pas à cette coutume, les deux cloches ont bien été "baptisées" mais leur nom reste inconnu à ce jour.



La "Do", la plus petite, a pour marraine LUSSAN Marie-Louise et pour parrain TERREBONNE Louis.

La "La", la plus grosse et la plus grave, a pour marraine DESTRADE Niza et pour parrain Me BAYAC Jean-Marie, maire.

Ces informations sont marquées en relief sur les cloches mêmes.

Sur la "La", figure également l'inscription :
Conseil Municipal BAYAC Jean-Marie, maire, TERREBONNE Louis, adjoint, DESTRADE Furcy, LUSSAN Bernard, GUINLE Maximilien, MIQUEU Marcellin, TERREBONNE Jacques, DABAN Joseph, MANCHE Joseph, FACHAN Ernest.



Bien que situées dans les clochers, les cloches demeurent propriété de la commune. Entretien quotidien ou exceptionnel (chaque demi-siècle, une cloche de volée doit être virée d'un quart de tour, afin d'empêcher que le battant ne la détériore en un seul point et ne finisse par l'ébrécher), restauration, remplacements, sont souvent prétexte à chicanes et tracasseries administratives.

Délibération pour l'achat d'une clochette pour l'église

L'an mil huit cent soixante six et le 17 mars, le Conseil Municipal de Tostat réuni, par voie d'urgence, à la salle de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr. le Maire () ;*

Présents : Mess. Hourgassan, Duzer, Ducos, Fauries, Castaing, Guinle, Gardey ;

Vu que la clochette dont l'usage est de sonner la messe journallement vient d'être fêlée

Considérant qu'il est de toute urgence de la remplacer

Le Conseil, à l'unanimité, décide qu'il en sera acheté une autre pour la somme de cinquante-cinq francs y compris le montage, laquelle somme sera prise sur les fonds libres de la caisse communale.

La présente sera soumise à l'approbation de Monsieur le Préfet.

Fait et délibéré à la Mairie de Tostat au jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents après lecture.

* Destrade Jean Victor



La "clochette", située à l'est, à l'extérieur du clocher, également fabriquée par Pierre Dencausse

En 1868, Ursulin Dencausse, héritier d'une longue tradition de fondeurs dans les Hautes-Pyrénées, écrit un traité où il expose ses procédés de fabrication, l'amélioration qu'il a sans cesse recherchée dans ses réalisations et où il évoque également, non sans fierté, les récompenses obtenues pour son travail d'artiste. Tostat figure parmi les villages qu'il a fournis.

Ci-après, transcription de ce document archivé à la Bibliothèque Nationale de France et mis en ligne par sa bibliothèque numérique Gallica.

www.tostat.fr



CLOCHES

A DISQUE ET A TIGE-BÉLIÈRE MOBILE

DE LA

MAISON URSULIN DENCAUSSE

A TARDES (Hautes-Pyrénées)

BREVET S. G. D. G.

MAISON

Rue Ste-Marie, n° 5.

FONDERIE

Rue du Cimetière St-Jean.

AOUT

1868

TARBES

TH. TELMON, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE

1868

FONDERIE SPÉCIALE DE CLOCHES

DE LA MAISON

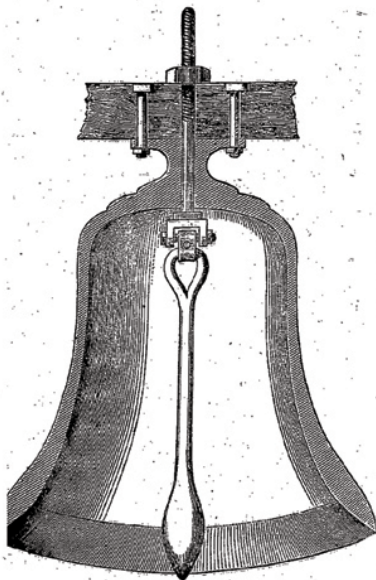


URSULIN DENCAUSSE,

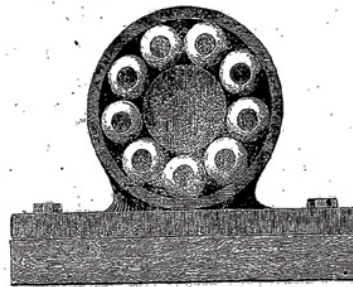
(Breveté S. G. D. G.)

A TARBES,

HAUTES-PYRÉNÉES.



Coupe de la cloche à disque et à tige-bélière mobile.
Nouveau système.



BOITE A CHAPELET

DE

M. L'abbé GUICHENÉ,

Breveté S. G. D. G.,

Chevalier de la Légion d'honneur.



Vue de la cloche à disque et à tige-bélière mobile.
Nouveau système.

CLOCHES

A DISQUE ET A TIGE-BÉLIÈRE MOBILE

DE LA

MAISON URSULIN DENCAUSSE

à TARBES (Hautes-Pyrénées)

I

Il y a plus de 400 ans que l'art de fondre les cloches se perpétue dans la famille Dencausse : des registres tenus soigneusement et continués de père en fils en offrent une preuve irrécusable.

A mon tour, j'ai voulu mériter la confiance dont jouirent mes aïeux. Me voila à l'ouvrage depuis quelques années, et déjà le nombre de mes cloches commence à devenir considérable : les Hautes-Pyrénées et les départements voisins en possèdent plus de mille. J'ai même eu l'honneur de fournir aux Missions de la Cochinchine.

Cette vogue rapide de mes produits ne m'imposait-elle pas l'obligation de travailler à leur perfectionnement ? Je l'ai tenté, et, en cela, j'affirme que l'intérêt et l'amour-propre n'ont pas été l'unique mobile de mes efforts ; un motif d'un ordre supérieur a animé, soutenu, dirigé mes labeurs : la cloche ne se rapporte pas seulement aux œuvres d'art, elle compte encore parmi les œuvres de religion ; c'est l'organe adopté par le catholicisme pour parler aux fidèles à toutes les heures du jour et de la nuit, c'est la grande voix de l'Église pour inviter les peuples à la prière, les convier aux saintes cérémonies du culte. Dès lors, l'artiste chrétien ne doit-il pas tendre sans cesse à augmenter la puissance de cet organe, à rendre cette voix toujours plus belle et plus majestueuse ? Telle est la fin que j'ai poursuivie, et, pour l'atteindre, je me suis constamment préoccupé de l'amélioration de l'airain, de la forme et du montage. Qu'il me soit donc permis d'exposer le résultat de mes laborieuses opérations.

II

DE L'AIRAIN. - La sonorité et la durée dépendent beaucoup des éléments dont se composent les cloches. Dans les miennes, il n'entre que du cuivre rouge et de l'étain *banca brillant*, soit 4/5es, du premier et 1/5e du second. Sur ce point s'agit une question sérieuse : peut-on, avec la même sécurité, user de matières différentes ? Les concurrents répondent affirmativement. Certains fondeurs, en effet, épargnent le cuivre et l'étain en les remplaçant par une quantité proportionnelle de zinc, dont le prix est inférieur. A la vérité, ce mélange est économique, il se prête au bon marché, il favorise les transactions ; mais, qu'on le sache bien, ce n'est, en réalité, qu'un amalgame (mélange de choses qui ne se conviennent pas ; se prend presque toujours en mauvaise part. - BESCHERELLE) de valeur médiocre toujours préjudiciable à l'acquéreur, car, au lieu d'un airain précieux, fort et vibrant, on n'en retire que du bronze commun, cassant et dépourvu de puissantes vibrations. D'autres, négligeant le cuivre et l'étain, n'emploient que la fonte *sous la dénomination d'acier*. Tous ces industriels prétendent faire merveille et préconisent partout l'excellence de leur fabrique. A chacun la responsabilité de ses paroles et de ses actes. Pour moi, je pense avec nos pères que l'airain seul forme les meilleures cloches, et j'admets avec la science qu'il n'y a que le cuivre et l'étain bien combinés qui constituent l'airain vraiment sonore et durable. Encore faut-il distinguer entre les diverses qualités que présente le commerce : il importe que les deux métaux soient dégagés de tout corps hétérogène, en un mot, qu'ils se trouvent d'une pureté irréprochable. Aussi une de mes constantes préoccupations est de bannir de mon atelier ce qui paraît suspect d'alliage dangereux. Dans les achats, je

n'accepte que les marchandises bien épurées, ne manquant jamais d'accorder la préférence à celles qui ont subi l'épreuve du temps et de l'usage.

Et l'expérience démontre qu'il ne suffit pas de mettre en fusion des matières très pures ; il faut de plus, en faveur de la solidité, obtenir un airain parfaitement condensé. Sous ce rapport, les méthodes connues laissent à désirer. Comme il n'y a qu'un jet pour la coulée, la diffusion dans l'intérieur du moule ne s'accomplit qu'avec lenteur. Le fluide perd vite de son incandescence, et le refroidissement est quelquefois assez notable pour empêcher, au point des affluents, l'entière cohésion des molécules. Il peut donc arriver qu'avant de déterrer une cloche et sans qu'on s'en aperçoive, l'airain soit déjà fêlé. Ajoutons que le moule s'emplit de gaz qui, après avoir résisté à la matière, pratiquent parfois dans le métal des cavités extérieures ainsi que des cavernes et des cloisons invisibles. Rien de plus compromettant, car, si le marteau tombe sur ces vides, la cloche ne fournira pas longue carrière.

Afin d'éviter ces graves accidents, j'ai introduit dans le moulage d'heureuses modifications. La coulée devenue plus rapide prévient le refroidissement ; en même temps, elle précipite l'échappement des gaz, et, par suite, procure une condensation parfaite.

Toutes mes fontes s'opèrent dans ces conditions et elles produisent un airain dont je garantis la richesse, la puissance et l'harmonie.

III

DE LA FORME. - D'après la fabrication actuellement en vigueur, on estime que le service d'une cloche ne dépasse pas une moyenne de 50 ans. Y a-t-il possibilité de le prolonger infiniment davantage? Il me le semble, et, dans cette vue, je présente une innovation pour laquelle j'ai pris un brevet d'invention (S.G.D.G.). Mettons en regard les deux systèmes et l'on jugera.

Jusqu'à présent la cloche a été munie d'anses qui servent à la suspendre. LA BÉLIÈRE, c'est-à-dire, l'anneau de fer auquel, à l'aide d'une courroie, on attache le battant, se trouve scellée au centre du cerveau. L'immobilité de cette bélière condamne le marteau à n'agir que sur deux points déterminés : les coups s'y répètent invariablement et sans changement possible. Il suit de là que l'airain ne tarde pas à être entamé et qu'au bout de quelques années, la cloche court le danger de la fêlure.

Le nouveau procédé remédie à cet inconvénient capital.

Les anses sont remplacées par un disque que supporte une colonne étayée de consoles. Six boutons armés d'écrous traversent le disque pour le serrer et l'assujettir contre le joug. Au milieu du cerveau, la cloche est perforée de manière à donner passage à une tige de fer de dimension convenable. Cette tige, qui est entièrement libre, part de l'intérieur, traverse la colonne et le disque, pénètre dans le joug qu'elle surpasse d'environ 20 centimètres, et se termine par une vis destinée à saisir deux écrous, l'un appuyant sur le joug, l'autre de sûreté (voir la carte). La partie inférieure de la tige forme la bélière, et, comme cette bélière se meut en tout sens, il est facile de soustraire au battant les endroits tourmentés depuis longtemps et de lui fixer de nouveaux points de contact. Pour cela, on enlève les écrous qui prennent le dessous du disque et l'on dévisse un peu seulement ceux de l'extrémité supérieure de la tige. La cloche s'abaisse et ne porte plus que sur la tige-bélière. Dans cette position, elle tournera sans résistance : il n'y a qu'à la conduire avec la main à l'endroit où l'on désire que le battant exerce son action. Cette manœuvre est des plus aisées et le sonneur l'exécutera lui-même, sans échafaudage ni le secours de personne.

Résumons les avantages de ce système. Le disque est préférable aux anses, parce que l'armature devient plus simple, plus solide et moins coûteuse. Puis, la nouvelle bélière l'emporte de beaucoup sur l'ancienne, attendu que, par sa mobilité, elle assure à l'airain une durée vingt fois plus longue, et, si j'ose le dire le rend *inusable*.

Une telle innovation n'est-elle pas d'une importance incontestable ?

IV

DU MONTAGE. Dans plusieurs pays, on établit les cloches sans contre-poids, ou, si l'on en met un, il n'est pas justement proportionné. Qui ne conçoit les mauvais effets de cette monture ? La mise en branle nécessite une grande dépense de force ; il faut même un coup de main dont, au premier abord, tout le monde n'a pas le secret.

Le battant commence par suivre le mouvement imprimé à la cloche, et ce n'est qu'après bien des efforts que le fer et l'airain se rencontrent. Alors, chose bizarre ! ce qui devrait être l'enclume devient le marteau, car ce n'est pas le battant qui frappe la cloche, mais la cloche qui frappe le battant. Qu'attendre d'une pareille anomalie ? Des percussions faibles, uniformes et dont la fréquence paralyse le développement des vibrations ; il n'y a jamais qu'un tintement confus et dénué de cette majestueuse gravité qui convient si bien à la pompe de nos fêtes. En outre, le balancement saccadé de la cloche finit par nuire au beffroi, dont il ébranle la charpente et les fondements.

Je conseille donc de ne pas s'obstiner dans ce genre de montage ; il vaut mieux ajuster un joug qui facilite un mouvement régulier de bascule. De la sorte, l'airain et le marteau se cherchent sans cesse, et se rencontrent toujours ; les coups sont plus lents, plus distincts, plus forts, et il en résulte évidemment des sons pleins, expressifs, et des vibrations qui ondulent au loin.

Pour seconder le jeu de ce système, j'ai à ma disposition un mécanisme d'une valeur reconnue. Qu'on se figure des cylindres égaux, symétriquement enchâssés, contigus et parfaitement libres, qui décrivent une double évolution autour de l'axe qu'ils supportent : c'est la Boîte à chapelet inventée par M. l'Abbé Guichené, curé de St-Médard, à Mont-de-Marsan (voir la carte). Cet homme de génie, à qui je rends hommage, a consenti à me faire cession de son œuvre, et, en vertu d'un traité, j'ai seul le droit de l'appliquer aux cloches ainsi qu'à toute espèce de tourillons.

Le nouveau coussinet supprime, dans la rotation des axes, le frottement de glissement, dont on évalue la résistance à une moyenne de 8 %. Il ne reste aux tourillons qu'une résistance de roulement, et celle-ci, d'après des examens et des rapports officiels, se réduit à 1 % environ. L'invention Guichené diminue donc considérablement la résistance passive des corps soumis à la rotation des axes. Supposons deux cloches de 1000 kilos chacune et équilibrées par des jougs d'un poids égal à celui de l'airain : l'une est suspendue sur des coussinets ordinaires, l'autre avec la Boîte à chapelet. Quelle force demandera la mise en mouvement ? 160 kilos pour la première et 20 seulement pour la seconde. Et si, dans les deux moutons, on retranche un poids équivalant à la résistance, quelle devra être la puissance des moteurs ? Il faudra 320 kilos avec les coussinets ordinaires, tandis que 40 kilos suffiront avec le nouveau procédé. On le voit, la Boîte à chapelet décuple la force motrice, et il y a encore cet avantage que l'on peut lancer et maintenir à la volée les plus grandes cloches, sans que les beffrois éprouvent la moindre secousse.

En somme, pour la facilité et l'énergique expression de la sonnerie, le montage de mes cloches défie toute concurrence.

V

Ici je pourrais exhiber les certificats nombreux et flatteurs qui m'ont été délivrés par les fabriques et les membres du clergé. Je me contente de faire observer que, dans les concours régionaux de l'industrie, les Jurys ont proclamé hautement la supériorité de mes produits. Ce qui m'honore surtout, c'est la distinction dont j'ai été l'objet à l'exposition universelle de 1867. Là parut pour la première fois un spécimen de mes cloches à disque et à bélière mobile. Cette nouveauté attira vivement l'attention des connaisseurs, mais l'appréciation du Jury faillit un instant lui manquer. Des obstacles imprévus m'avaient empêché d'arriver à Paris le jour de l'ouverture de l'exposition ; ce ne fut que le 20 avril qu'eut lieu mon installation au Champ-de-Mars. Or, selon les règlements, je devais, dans ce cas, être exclu et de la liste des exposants et du nombre des récompensés. Mon nom, en effet, ne figure point dans la première édition du catalogue officiel. Toutefois, sur la preuve que le retard tenait à des causes indépendantes de ma volonté, on décida mon admission au concours et bientôt le nouveau système jouit d'une mention honorable.

C'était beaucoup, et qu'espérer davantage, vu surtout l'exception éclatante dont on venait de me favoriser ? Contre mon attente, on est revenu sur la première décision, et la Commission Impériale, considérant l'innovation comme l'unique progrès réalisé depuis la naissance de l'art, a jugé l'inventeur digne d'une récompense plus significative. Par conséquent, le jury de la classe 40, groupe 5, m'a décerné une médaille de bronze, et voici la lettre de notification :

« Commission Impériale.
« Paris, Champ-de-Mars, pavillon du Commissariat général,
« le 17 mars 1868

« Le secrétaire du Jury du groupe 5 a l'honneur d'informer
« M. Dencausse que la médaille de bronze qui lui a été décernée
« par le Jury International des récompenses, lui sera remise du 1^{er}
« au 31 mars, *délai de rigueur*, de midi et demi à quatre heures,
« au Commissariat général. »

Ce titre seul ne prouve-t-il pas le mérite de l'œuvre et ne suffit-il pas pour la recommander ?

VI

Encouragé par tant et de si hautes approbations, je viens avec confiance renouveler mes offres de service au clergé, aux fabriques, aux administrations qui ont besoin de sonnerie.

Je moule des cloches de toute dimension, garantissant la solidité du métal, la pureté des sons, la justesse des accords.

Les cloches sortent de mon atelier sans autre préparation que l'ébarbage. Plusieurs de mes confrères soumettent l'airain à l'action du tournage ; rien ne justifie cette pratique. Si le métal a été moulé avec précision, pourquoi le tourner ? D'ailleurs, quoi de plus nuisible ? Enlever l'épiderme à un corps, c'est lui ôter la vie.

Je prends en échange les vieilles cloches d'un airain véritable et pur. J'accepte aussi celles dont la matière est défectueuse, mais seulement pour la refonte et avec le simple engagement de bonifier le métal.

Mes prix seront toujours justes. Autant par devoir de conscience que dans l'intérêt des clients, je ne tomberai jamais dans l'exagération. Nulle considération non plus ne me portera à descendre au-dessous de la valeur réelle des choses : ce bon marché conduit ordinairement ou à la fraude ou à la ruine ; or, je désire éviter l'une et l'autre, et l'on voudra bien s'en souvenir pour ne pas exiger de moi des conditions impossibles.

Les cloches fabriquées dans mes ateliers, qui casseront après l'expiration de la garantie, seront refondues avec une réduction de 30 % sur les prix courants.

Le transport des cloches neuves est à mes frais jusqu'à l'endroit le plus près possible de la destination.

La paire de boîtes pour le montage ne coûtera pas, en moyenne, plus de 40 fr.

Quant au paiement, il sera accordé les plus larges facilités, sauf l'intérêt annuel de 5 %.

Et ainsi j'espère que le public, appréciant les améliorations dont j'ai doté mon art, continuera de faire à mes produits un accueil toujours plus favorable.

Ursulin DENCAUSSE.

NOTA.-Tous mes précédents prospectus sont annulés.

Ecrire toujours à Ursulin Dencausse, fondeur, rue Ste-Marie, n° 5, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

PRINCIPAUX ENDROITS

Où se trouvent des cloches de la

MAISON URSULIN DENCAUSSE

Hautes-Pyrénées.

Adé, Adervielle, Agos, Anéran-Camors, Ancizan, Anères, Angles, Antist, Aragnouet, Argelès-de-Bigorre, Argelès (de Bagnères), Arné, Artiguemy, Aspin (d'Aure), Aspin (de Lourdes), Asque, Arrayou, Arreau, Arrodets, Aubarède, Aucun, Aureilhan, Auriébat, Ayzac-Ost, Azereix. - Banios, Bareilles, Barrancoueu, Bazet, Bazus (d'Aure), Bazus (de Neste), Bazilhac, Bégoles, Bettès, Beyrède, Bonnemazon, Bordères (d'Aure), Bordères (de Tarbes), Bordes, Bourg, Burg, Bourisp, Bourrepaux. - Cadéac, Campan, Castelbajac, Castillon, Castelnaud-Magnoac, Cauterets, Chis, Clarens. - Devèze. - Escondeaux, Escots, Estarvielle, Esterre. - Fontrailles. - Galez, Gazost, Geu, Gouaux, Goudon, Grust, Guchen. - Hachan. - Ilheu. - Jacque, Jarret, Jézeau, Julos, Juncalas. - Laffitole, Lagrange, Lahitte (de Labarthe), Lalanne-Magnoac, Lannemezan, Lapène, Larroque, Lapeyre, Lau-Balagnas, Lézignan, Lias, Lies, Lombrès, Louey, Louit, Lubret, Lugagnan. -Marseillan, Mascaras, Mazerolles, Mingot, Momères, Mont, Montfaucon, Moulédous. Oléac-Debat, Orleix, Ordizan, Osmets, Ossun, Ourde, Ozon. - Peyrun, Pinas, Pouy, Puntous. - Rebouc. - Sacoué, Sailhan, Sazost, Ségalas, Sère-Esquièze, Siradan, Soublecause, Soulom, St-Créac, St-Martin, St-Savin. - Tarbes, Tilhouse, Tostat, Tramesaïgues, Trébons. - Uglas, Ugnouas, Uz. - Vidou, Viey, Villelongue, Villembits, Viscos, Visker.

Basses-Pyrénées.

Aast, Accous, Angaïs, Arbouet, Aroue, Arrast, Artix, Assouste, Aubertin, Aydie, Aydius. - Barzun, Bayonne, Bénéjac, Bergouey, Beuste, Biarrits, Bidache, Bidart, Billères, Borce, Bordères, Bournos, Buzy. - Camou-Cihigue, Cardesse, Cheraute, Carmel de Bayonne. - Domezain. - Espouy, Etsaut. - Gan, Ger. - Haut-de-Gan. - Jurançon. - La Fonderie ou Banca, Lagos, Lalouquette, Lanne, Lanneplàa, Lasseube, Ledeuix, Léas-Athas, Lourdios, Louvie-Soubiron, Lucq, Lys. - Maslacq, Meillon, Mirepeix, Moncaup, Montagut, Montaner, Mourenx. - Nay. - Oloron-Ste-Marie, Os-Marsillon. - Pontiacq. - Rébenacq. - Sauvelade, Sévignacq, Sibas, Souvagnon, St-Armou, St-Abit, Ste-Colombe, St-Girons, St-Michel. - Tarsacq. - Urepel, Ustaritz, Ursulines de Pau. - Villepinte.

Gers.

Armentieux, Aujan, Aussos, Aux, Aviron. - Beulat, Belloc-St-Clamens, Bezues, Bivès, Bouzon-Gellenave. - Cabas, Cadeilhan, Castelnaud-d'Angles, Cazaux-d'Angles, Chelan. - Duffort, Duran, Durban. - Esclassan, Espaon, Estipouey, Estramiac. - Fleurance. - Galiac, Grasimis de Condom. - Heux. - Jegun, Jù-Belloc. - Laas, Labastide-Savès, Labéjan, Ladeveze-Castex, Ladeveze-St-Laurent, Lagarde-Hachan, Lalanne-Arqué, Larroumieu, Lartigue (Aignan), La-Sauvetat, Lasseran, Lasserade, Ligardes, Loubersan. - Manciet, Maumus, Miélan, Miramont, Mirande, Monferran-Plavès, Mont-de-Marrast, Montesquiou. - Noilhan. - Pavie, Peyrusse-Grande, Plaisance, Pouy-Roquelaure, Projan. - Roquepine. - Sauvimont, Ségouffielle, St-André, St-Christaud, St-Aunix, Ste-Dode, St-Elix-Theux, St-Jean-le-Comtal, St-Loubes, St-Martin, St-Médard, St-Mont, St-Ost. - Tachaires, Tournecoupe, Tournenquets, Troncens, Tudelle. - Verlus, Viella.

Landes.

Aire. - Bastennes, Benquet, Bélis, Bougue, Brocas. - Doazit, Duhort, Dume. - Hagetmau, Hontanx. - Lauret. - Monségur, Mont-de-Marsan, Morgans, Mugron. - Nassiet, Nousse. - Pey, Pouydesseaux. - Saubion, St-Criq-Segaret. - Vieux-Boucau.

Haute-Garonne.

Anan, Aulon. - Balesta, Barbazan, Benqué-Debat, Benqué-Dessus, Bordes. - Cardeilhac, Cazeaux-de-Larboust, Cier-de-Rivière, Clarac, Cuing. - Franquevielle. - Ganties, Gensac, Guran. - Labarthe-Inard, Lalouret, Larcac, Lendorthe, Lespitau, l'Isle-en-Dodon, Lodes. - Malevezie, Marignac-Laspeyres, Melles, Miramont, Molas, Montréjeau. - Nizan. - Payssous, Péguilhan, Peyrissas, Pointis-Inard, Pujos. - Regades, Rieucazé. - Sarremezan, Soueich, St-Bertrand, St-Gaudens, St-Lary, St-Loup, St-Martory. - Taillebourg. - Villeneuve-de-Rivière.

Ariège.

Prat et Bonrepos.

Lot-et-Garonne.

Laroque-Timbaut.

Tarbes. – Th. TELMON, imprimeur de la préfecture.





LE SONNEUR DE CLOCHES

N'est pas Quasimodo qui veut ! Le métier de sonneur de cloches exigeait de grandes qualités, parmi lesquelles, la force, la disponibilité, sans oublier, bien évidemment, la ponctualité.

Autrefois, il était fréquemment stipulé dans le contrat des sonneurs de cloches qu'ils devaient aider également le sacristain et le fossoyeur, ou encore faire office de jardinier.

Pour ceux qui pratiquaient ce métier, le meilleur jour de l'année était sans conteste la Saint Quasimodo, fêtée le dimanche suivant Pâques : en effet, on leur payait à boire et ils avaient généralement droit à quelques pièces supplémentaires.

Les sonneries locales vont ponctuer la vie de nos aïeux. Croyants ou non organisent leur journée en fonction de trois angélus quotidiens :

Celui du matin donne le départ de la journée, dans les champs ; le charretier ne détèle pas avant celui de midi ; on ne rentre « à la soupe », qu'après celui du soir... Le tocsin assemble les habitants sur la place du village. Tous règlent montres et horloges sur les sonneries du clocher. Que le temps soit au cléricisme ou à l'anticléricisme, notre sonneur se trouve souvent pris entre deux feux et doit user de diplomatie.

Le chant des cloches ayant longtemps rythmé les travaux des champs et l'ensemble des activités de la population, le sonneur était investi d'une grande responsabilité. Une erreur ou un oubli de sa part pouvait avoir de lourdes conséquences.

Les journaliers, par exemple, se regroupaient à l'appel des cloches au début des vendanges. Si le sonneur ne remplissait pas sa mission, le travail risquait de ne pas commencer à temps.

On carillonnait sur des rythmes différents pour l'angélus, les vêpres, les baptêmes, les mariages, les enterrements, les grandes fêtes religieuses, en cas d'alerte ou... d'armistice. L'installation de nouvelles cloches donnait lieu à un cérémonial solennel. L'événement, toutefois, était assez rare dans la vie d'un sonneur.

L'électrification des cloches a sonné le glas de ce métier. Nous reste le bruit qui s'échappe des clochers et le souvenir de ceux qui "*dès le point du jour à la cloche s'accrochent et le soir encore carillonnent plus fort*".